



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 42.497.676 €  
Siège social : 46, avenue Foch, 57000 Metz  
364 800 060 RCS Metz

## AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE PAR ÉMISSION DE 3.147.976 ACTIONS NOUVELLES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION POUR UN MONTANT DE 151.102.848 EUROS, PRIME D'ÉMISSION INCLUSE



Visa numéro 05-291 délivré par l'Autorité des marchés financiers en date du 22 avril 2005

La notice légale est publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 25 avril 2005.

**BNP Paribas**  
Chef de File Associé,  
Coordinateur Global et Teneur de livre

**SG Corporate & Investment Banking**  
Chef de File Associé

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTIONS A SOUSCRIRE EN NUMERAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

<b>Emetteur</b>	Foncière des Régions	<b>Garantie de souscription</b>	La souscription des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie conclu avec des prestataires de service d'investissement. Les engagements de souscription des principaux actionnaires couvrent la totalité de l'augmentation de capital.														
<b>Classification sectorielle FTSE™</b>	80, Sociétés financières	<b>Cours de référence de l'action</b>	Dernier cours coté de l'action Foncière des Régions le 21 avril 2005 : 76,50 €														
- groupe économique :	86, Immobilier	<b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b>	Sur la base du dernier cours coté de l'action Foncière des Régions le 21 avril 2005, la valeur théorique estimée du droit préférentiel de souscription s'élève à 5,18 €.														
- secteur :	862, Participation et promotion immobilières	<b>Cotation du droit préférentiel de souscription</b>	Les droits préférentiels de souscription seront détachés des actions le 26 avril 2005 et négociables sur le marché Eurolist d'Euronext Paris pendant toute la période de souscription (code ISIN FR0010191544), soit du 26 avril 2005 au 10 mai 2005 inclus.														
- sous-secteur :	703D	<b>Calendrier de l'augmentation de capital</b>	<table border="0"> <tr> <td>Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :</td> <td>22 avril 2005</td> </tr> <tr> <td>Publication de la notice légale au Bulletin des Annonces légales obligatoires :</td> <td>25 avril 2005</td> </tr> <tr> <td>Publication du résumé de la note d'opération dans un journal financier :</td> <td>25 avril 2005</td> </tr> <tr> <td>Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :</td> <td>26 avril 2005</td> </tr> <tr> <td>Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :</td> <td>10 mai 2005</td> </tr> <tr> <td>Emission des actions nouvelles – Règlement-livraison :</td> <td>24 mai 2005</td> </tr> <tr> <td>Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris :</td> <td>26 mai 2005</td> </tr> </table>	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :	22 avril 2005	Publication de la notice légale au Bulletin des Annonces légales obligatoires :	25 avril 2005	Publication du résumé de la note d'opération dans un journal financier :	25 avril 2005	Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :	26 avril 2005	Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :	10 mai 2005	Emission des actions nouvelles – Règlement-livraison :	24 mai 2005	Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris :	26 mai 2005
Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :	22 avril 2005																
Publication de la notice légale au Bulletin des Annonces légales obligatoires :	25 avril 2005																
Publication du résumé de la note d'opération dans un journal financier :	25 avril 2005																
Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :	26 avril 2005																
Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :	10 mai 2005																
Emission des actions nouvelles – Règlement-livraison :	24 mai 2005																
Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris :	26 mai 2005																
Code APE :	703D	<b>Intermédiaires financiers – Versement des fonds – Centralisation</b>	Les demandes de souscription d'actions et les versements de fonds correspondants dans le cadre de l'augmentation de capital seront reçus des souscripteurs ou de leur intermédiaire financier habilité aux guichets en France de BNP Paribas et de la Société Générale. Les demandes de souscription d'actions et les versements de fonds correspondants des actionnaires dont les titres sont inscrits en compte nominatif pur seront reçus auprès de BNP Paribas Securities Services. Ils seront centralisés par BNP Paribas Securities Services, qui sera chargée d'établir un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.														
Nationalité :	Française	<b>Restrictions générales</b>	La diffusion du prospectus ou la vente des actions nouvelles et des droits préférentiels de souscription peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Toute personne recevant ce prospectus doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe. D'une façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.														
<b>Cadre de l'opération</b>	Assemblée générale du 12 avril 2005, décision du directoire du 12 avril 2005 et décision du Président du directoire du 20 avril 2005.	<b>Responsable de l'information</b>	Monsieur Jean-Yves Klein Membre du Directoire Secrétaire Général Tél. : +33 (0)3 87 39 55 00 Mél : jeanyves.klein@gfr.fr														
<b>Objectif de l'opération</b>	L'augmentation de capital a pour objet de fournir à Foncière des Régions les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son développement et principalement (i) le financement partiel de l'offre publique d'achat réussie sur les actions de Bail Investissement Foncière pour environ 100 millions d'euros et (ii) le financement du développement de Foncière des Murs par la participation à hauteur d'environ 50 millions d'euros de Foncière des Régions à une augmentation de capital de Foncière des Murs.	<b>Mise à disposition du prospectus</b>	Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions ainsi qu'au siège social de Foncière des Régions, 46, avenue Foch, 57000 Metz. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ( <a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a> ) ainsi que sur le site Internet de Foncière des Régions ( <a href="http://www.fonciere-des-regions.fr">http://www.fonciere-des-regions.fr</a> ).														
<b>Nombre d'actions nouvelles à émettre</b>	Emission de 3.147.976 actions nouvelles de 3 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 9.443.928 €.	<b>Diffusion du communiqué</b>	Ce communiqué est publié à la demande de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'article 211-11 du Règlement général de l'AMF. <i>Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique.</i>														
<b>Prix de souscription</b>	48 € par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 3 € de valeur nominale et 45 € de prime d'émission. A titre d'information, l'Actif net réévalué « ANR » s'élève à 51,2 € par action au 31 décembre 2004 (cf document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2005, sous le numéro D.05-0329, page 17).																
<b>Produit brut et produit net estimé de l'émission</b>	Le produit brut de l'émission s'élève à 151.102.848 €, prime d'émission incluse. Le produit net estimé de l'émission est d'environ 149.972.848 € après déduction de la rémunération des intermédiaires financiers et des frais juridiques et administratifs.																
<b>Place de cotation</b>	Les actions Foncière des Régions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B.																
<b>Pourcentage en capital et en droits de vote que représentent les actions nouvelles</b>	Sur la base du capital de Foncière des Régions à la date du 12 avril 2005, soit 42.497.676 € représenté par 14.165.892 actions et d'un nombre de droits de vote de 14.165.693, les 3.147.976 actions nouvelles représenteront 22,2% du capital social et des droits de vote de Foncière des Régions à cette date.																
<b>Date de jouissance des actions nouvelles</b>	Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2005 (elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission).																
<b>Droit préférentiel de souscription</b>	La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions composant le capital social existant, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui pourront souscrire : • à titre irréductible : à raison de 2 actions nouvelles pour 9 actions anciennes détenues, sans qu'il soit tenu compte des fractions d'actions ; et • à titre réductible : le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireront, en sus de celles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. Le nombre d'actions qui leur seront allouées à ce titre sera proportionnel au nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible et sera en tout état de cause limité à leur demande.																
<b>Période de souscription</b>	Du 26 avril 2005 au 10 mai 2005 inclus.																
<b>Cotation des actions nouvelles</b>	La date prévue pour l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris est le 26 mai 2005. Les actions nouvelles seront assimilées dès leur émission aux actions Foncière des Régions déjà émises. Elles seront par conséquent cotées sur la même ligne que les actions Foncière des Régions existantes (code ISIN FR0000064578).																
<b>Engagements de souscription des principaux actionnaires</b>	Batipart, Axa France Vie, Banque Populaire Lorraine Champagne, Banque CIAL, ACM Vie, GMF Vie, La Fédération Continentale et MSREF, qui détiennent, à la connaissance de la société, au total 11.463.019 actions de Foncière des Régions représentant 80,92% du capital et des droits de vote, se sont engagés irrévocablement à souscrire un nombre total de 2.547.336 actions nouvelles à titre irréductible et à demander la souscription à titre réductible d'un nombre total de 600.640 actions nouvelles. Les engagements de souscription des principaux actionnaires, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, couvrent ainsi la totalité de l'augmentation de capital.																